

# ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie  
[www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)

## TRAVAILLER PLUS POUR CANNER PLUS

## Edito

*Si vous êtes ouvrier, votre espérance de vie est en moyenne de 7 ans inférieure à celle d'un individu exerçant une profession libérale. Bien évidemment, il s'agit là d'une moyenne et les écarts se creusent d'autant plus que votre travail sera pénible ou dangereux. Cette inégalité devant la mort se retrouve également devant le risque de handicap ou de maladie.*

*Une étude récente publiée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) révèle que 49% des salariés se déclarent stressés au travail, pour 44% d'entre eux, la pression qu'ils subissent au travail pèse sur leur vie privée et, pour 36% d'entre eux, a des conséquences sur leur santé.*

*Au regard de ces données, le « travailler plus pour gagner plus » de notre nouveau président risque rapidement de se transformer en « travailler plus pour vivre moins » ou en « travailler plus pour souffrir plus ».*

*La position de principe du MEDEF sur cette question, a jusqu'à présent toujours été de préconiser uniquement des solutions individuelles à posteriori par le biais d'un dispositif d'invalidité qui serait financé par la solidarité nationale.*

*Pour la Cgt, il est indispensable d'intervenir en amont, par des garanties collectives qui s'imposent sur les lieux de travail afin d'éliminer ou de réduire la pénibilité ou les risques.*

*Parmi ces garanties, le droit à un départ en retraite anticipé est fondamental : Ce droit devrait être accordé afin d'éviter la casse, en réduisant la durée d'exposition au risque. Malheureusement aujourd'hui, dans bien des cas, l'exigence d'une retraite anticipée ne répond pas seulement à la volonté de réduire les casses futures, mais d'« arrêter le massacre » dans les professions les plus exposées.*

*Les salariés de la construction, avec lesquels nous partageons les mêmes risques (déplacements, bruits, troubles musculo-squelettiques...) étaient nombreux à participer à la journée d'actions organisée par la cgt sur le thème de la pénibilité au travail le 4 juin. Le lendemain, le patronat annonçait, après deux ans de blocage, qu'il était prêt à discuter d'un système de départ anticipé.*

*A nous maintenant, maintenant de nous emparer de cette question afin de faire reconnaître la pénibilité de notre travail.*

## Des emplois pour nos missions : belotte, rebelotte

**Moins de deux mois après la forte mobilisation des personnels de l'archéologie préventive le 14 mars, le ministère a encore beaucoup de difficultés à prendre la mesure de la situation sur le terrain. L'actualité politique va se préciser dans quelques jours et c'est une nouvelle assemblée nationale qui sortira des urnes prochainement.**

**. Dans ce contexte politique, le ministère de la Culture a une grande responsabilité devant l'ensemble de la communauté scientifique archéologique.**

**Mais souvent dans pareille affaire, les archéologues ne peuvent faire confiance qu'en leur capacité de mobilisation. Et dans ce cas, le SGPA assumera son rôle**

### **Une situation qui n'est pas nouvelle**

Suite à la mobilisation de hiver dernier, 50 ETP ont été actés au moment du vote du budget prévisionnel 2007 lors du conseil d'administration de décembre 2006.

Suite à la mobilisation exceptionnelle du 14 mars, le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) s'est engagé à autoriser la direction générale de l'Inrap, de façon exceptionnelle, et pour les seules opérations de fouilles, à procéder au recrutement d'agents en contrat à durée déterminée (CDD) en dépassement des autorisations budgétaires de l'établissement.

**Une instruction du MCC a été adressée à la direction générale de l'Inrap le 4 mai 2007 pour que les demandes de recrutements de CDD soient examinées par le MCC pour le 16 mai.**

Les critères retenus pour apprécier la nécessité de ces recrutements hors plafond sont :

- **ne pas interrompre des chantiers de fouilles déjà engagés et financés pour le seul motif d'atteinte du plafond d'emploi,**
- **pouvoir clore les chantiers de fouilles par l'ensemble des opérations de post-fouilles et notamment par la rédaction et la remise du rapport de fouilles ;**
- **débloquer le démarrage d'opérations de fouilles paralysées depuis parfois plus d'un an après la demande d'aménagement, alors que le financement en est assuré.**

Néanmoins, cette instruction s'avère inadéquate avec le caractère opérationnel de l'archéologie préventive et le calendrier des opérations de fouilles. Enfin, l'instruction précise « **qu'il est indispensable de préserver la qualité scientifique des interventions et de veiller aux conditions de travail des agents** ».

50 ETP ont été actés après le 14 mars afin de répondre aux urgences répondant aux critères définis plus haut.

### **Le Conseil d'administration de l'Inrap du 23 mai 2007**

• La direction a annoncé ce jour « **l'intégration d'un déplaçonnement de 50 ETP CDD pour les fouilles, dont les 43 ETP déjà accordés, pour faire face aux opérations les plus urgentes et les plus prioritaires, soit une activité de fouilles en augmentation de 9 925 jours homme. Les moyens en terrassements, locations de bungalows et frais de déplacement correspondant à ce surcroît d'activité ont été intégrés dans la décision modificative 2007 (DM1 2007)** ».

• Le directeur de l'Architecture et du patrimoine a précisé qu'il s'agissait d'une **mesure à caractère exceptionnel et qu'il n'y aurait pas de nouveau déplaçonnement**. Il a prétendu également que le ministère ne reniait pas ses engagements du 14 mars mais qu'il **était nécessaire d'avoir du recul afin d'étudier le plan de charge de l'Inrap dans les mois à venir !!** Bref, il n'est pas question de répondre aux besoins urgents pour le ministère. Voilà la réponse faite aux représentants CGT des personnels au conseil d'administration.

• À noter **une abstention étonnante et remarquée du représentant du ministère du budget** sur le vote de la DM1. L'explication de vote est fondée sur le non-respect, par l'Inrap, d'une obligation de réserve d'une partie de la masse salariale (5 %). **On se permet de rappeler que 5 % de la masse salariale équivaut à + de 100 ETP** et que la direction de l'Inrap n'est pas la seule direction d'établissement en France à prendre la tangente sur ce type de mesure tant les tensions sur l'emploi sont maximales.

• Les **représentants des aménageurs ont exigé des tutelles ministérielles qu'elles autorisent l'Inrap à faire face à ses missions.**

*La CGT a voté contre car le compte n'y est pas du tout !*

### **Qu'a fait la CGT depuis le 23 mai ?**

**rencontre en urgence le cabinet de la ministre le 30 mai**

Le directeur adjoint de cabinet reconnaît que 50 ETP sont insuffisants pour répondre aux besoins de l'archéologie préventive en 2007. Il annonce aussi une « réflexion-concertation » sur la redevance d'archéologie préventive (RAP) et l'organisation globale du système de l'archéologie préventive en France. Les préfets ont établi des notes, en application de l'instruction du MCC du 4 mai 2007 et en concertation avec les directions inter régionales, qui chiffrent les moyens humains nécessaires, exprimés en ETP, opérations de fouilles par opérations de fouilles et région par région.

**réunion de l'intersyndicale le 6 juin 2007**

constat est fait par l'intersyndicale que faute d'emplois suffisants, la plupart des chantiers de fouilles sont en sous-effectif tandis que des dizaines d'opérations d'aménagements sont suspendues dans l'attente de la réalisation d'opérations d'archéologie préventive.

**dépôt d'un préavis de grève intersyndicale pour le 12 juin**

les organisation signataires souhaitent savoir de façon urgente si le gouvernement entend tenir les engagements pris le 16 mars dernier, à savoir :

- **un accord de méthode sur une autorisation de recrutement exceptionnel d'emplois CDD pour les fouilles dans les cas d'urgences avérées sur le principe d'une évaluation croisée et permanente des besoins.**

- **Mise en place d'un dispositif alimenté et validé par l'Inrap et la DAPA pour une actualisation permanente du plan de charge de l'établissement, pour servir notamment à l'élaboration du budget prévisionnel 2008.**

**Appel à des AG le 12 juin**

Afin de se prononcer sur la situation, les agents sont appelés à se réunir en assemblée générale le 12 juin.

**Le SGPA CGT exige l'application des critères ministériels pour les recrutements des CDD hors plafond afin que l'établissement garde toutes ses capacités opérationnels.**